



Assurance hospitalière proposée par téléphone

Par **naahmi**, le **02/04/2010** à **10:36**

Bonjour,

Alors voilà mon soucis.

Il y a quelques temps, j'ai été contacté par un homme me proposant une assurance hospitalière. Je lui ais tout de suite montré mon désintressement, mais comme il n'arrêtait pas d'insister, je lui ais dis de m'envoyer un dossier et que j'y réfléchirais. Je n'ai donc pas formellement donné mon accord!

Toutefois, je me suis apperçue aujourd'hui qu'un prélèvement de 39€ environ était fait depuis le mois de novembre (oui j'ai un peu honte, je ne l'ai pas remarqué avant).

Je voulais donc savoir si il était possible que je me fasse rembourser et comment faire une lettre de résiliation alors même qu'aucun contrat n'a été formé?!

Est-ce que je dois m'adresser à la banque? j'ai vu sur un site qu'apparemment elle n'avait pas le droit d'autoriser un prélèvement sans mon autorisation, est-ce vrai?

Merci d'avance,

Bonne journée.